PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des affaires culturelles de PACA
Service régional de l'archéologie

# Recommandations pour les professionnels

# de conditions climatiques minimales d'un lieu destiné à accueillir des biens archéologiques mobiliers

**Les biens archéologiques mobiliers (BAM)** doivent être conservés dans des lieux qui offrent les conditions appropriées en matière de **salubrité, de ventilation, de stabilité climatique, d'aménagement et de conditionnement**.

Ces lieux sont également dotés de **systèmes de sécurité et de sûreté** (vidéosurveillance, alarme) afin de lutter contre les risques de vol, d'incendie, d'explosion ou de dégât des eaux.

La conservation des BAM exige une température et une hygrométrie constante. Les variations dues au changement climatique extérieur sont néfastes aux BAM car elles accélèrent leur dégradation.

**Les BAM peu sensibles** (terre cuite, pierre, faune, mosaïque, verre bien conservé) se conservent **au-dessus de 12°C et en-dessous de 75% d'humidité relative**, en évitant des variations supérieures à +/- 2°C et +/- 5% sur 24 heures.

**Les BAM sensibles** (métal, verre fragile ou restauré, organique – cuir, bois, os travaillé) doivent être conservés au-dessus de 12°C et **en-dessous de 30% d'humidité relative**. Ils ne supportent pas la lumière directe.

L'achat d'au moins un thermohygromètre est conseillé pour exercer une veille sur l'évolution du climat du local.

05/09/2024

C1 Données Internes